

CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES NON AGRICOLES

5 (IV) Résolution adoptée le 16 juin 1951
(E/CN.12/276)

LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

CONSIDERANT la résolution adoptée par le Conseil économique et social (document E/1946) que vise (A) à encourager l'exploration et l'inventaire systématique des ressources non agricoles, et qui prévoit (B) la convocation de conférences internationales chargées d'étudier certains problèmes relatifs aux ressources non agricoles;

CONSIDERANT que la résolution précitée invite les Commissions régionales "à examiner la présente résolution et à faire toutes les recommandations qui, à leur avis, serviraient ses fins";

CONSIDERANT que la résolution prévoit le cas échéant la consultation des Commissions économiques régionales afin de déterminer le sujet d'étude précis et la portée de toutes conférences dont la réunion peut paraître souhaitable;

PRENANT ACTE de l'exposé du Secrétaire exécutif sur les "mesures relatives à une action internationale pour la conservation et la mise en valeur des ressources non agricoles" (E/CN.12/231);

CONSTATE que l'exploration et l'inventaire des ressources non agricoles de l'Amérique latine ainsi que le rassemblement systématique de renseignements de cette nature constitueraient un puissant moyen d'encourager le développement économique de cette région;

/RECOMMANDE

RECOMMANDE qu'en organisant des conférences de ce genre, le Secrétaire général prenne en considération les conclusions contenues dans les paragraphes 1 à 10 de l'exposé du Secrétaire exécutif sur les mesures relatives à une action internationale pour la conservation et la mise en valeur des ressources non agricoles (E/CN.12/231).

/PROBLEMES